

**Rassemblement National Jeunes UFOLEP de Volley-ball  
Saison 2017-2018****Présentation****PRESENTATION**

Le Rassemblement National Jeunes 2018 se déroulera, à Blois (Loir-et-Cher), les vendredi 11 & samedi 12 mai, avec un accueil le soir du jeudi 10.

La formule testée l'année dernière est reconduite : **les équipes joueront donc en 4x4.**

Deux compétitions seront organisées :

- une coupe féminine,
- une coupe masculine (avec la possibilité d'intégrer des joueuses dans les équipes).

Les joueurs et joueuses doivent être **nés en 2001, 2002, 2003 ou 2004.**

Les joueurs(es) doivent être **licenciés avant le 28/02/2018.**

Les droits d'inscriptions sont de 28 € par équipe.

En cas d'inscriptions trop nombreuses, la CNS demandera aux Comités Régionaux et Départementaux d'opérer une sélection parmi leurs équipes.

La CNS se réserve le droit d'annuler une de ces compétitions si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant.

Le Règlement, ci-après, complète et précise ces principes ; il pourra être amendé d'ici le début de la compétition.

Les détails logistiques (lieux des rencontres, possibilités de restauration et d'hébergement, tee-shirts souvenirs, etc.) seront disponibles dans le dossier de participation, à télécharger depuis le site internet de la CNS.

L'UFOLEP Nationale accorde une aide financière aux équipes jeunes ayant un déplacement important à effectuer : se référer au Règlement Financier National 2018 (lien sur le site de la CNS).

**INSCRIPTION**

Le formulaire d'inscription doit être rempli, validé par une Délégation Départementale et envoyé, accompagné du règlement, avant le **28 février 2018** au responsable de la compétition (voir formulaire ci-après).

Au cas où le nombre d'équipes inscrites le permet, des demandes plus tardives pourront être acceptées.

Pour tout complément d'information se référer au site internet de la CNS :

<http://www.cns.ufolep.org/volley/>

ou écrire à : [cns@ufolep-volley.org](mailto:cns@ufolep-volley.org) .

**Article 1 - Le jeu**

Les règles de jeu définies par la FIVB sont applicables pour ce rassemblement.

Cependant les règles particulières suivantes, propres à cette manifestation, seront appliquées :

1. quatre joueurs ou quatre joueuses doivent être présents sur le terrain,
2. dont, pour la compétition masculine, un joueur au minimum en permanence,
3. les positions relatives des joueurs sont libres,
4. la rotation des 4 joueurs au service est obligatoire,
5. la zone avant (3 m) est conservée et le dernier joueur ayant servi ne peut y attaquer,
6. le terrain de jeu est de taille réduite (7m x 18m),
7. la hauteur du filet est de 2m24 pour les féminines et 2m35 pour les masculins,
8. 4 remplacements par set sont autorisés ; un joueur ne peut revenir qu'en remplaçant le joueur qui l'a préalablement remplacé.

**Article 2 - Les participants**

1. Les joueurs et joueuses d'une équipe doivent posséder une licence UFOLEP valide et homologuée avant le 28/02/2018,
2. Les joueurs et joueuses d'une équipe doivent être nés en 2001, 2002, 2003 ou 2004,
3. Les titulaires d'une double licence (UFOLEP/FFVB) et jouant en championnat adulte doivent évoluer, au maximum, au niveau (inter-)départemental,
4. Une équipe est composée, au maximum et pour la durée de la manifestation, de six joueurs et joueuses,
5. Des joueuses peuvent appartenir à une équipe masculine,
6. Les équipes peuvent être des équipes de club, des sélections départementales ou tout autre regroupement de joueurs.

**Article 3 - Formule de jeu**

La formule de jeu sera définie en début de tournoi en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Elle peut comporter deux phases :

- une ou plusieurs poules qualificatives,
- une phase éliminatoire (finale précédée éventuellement de demi-finales, quart-de-finales, etc.).

**Article 4 - Déroulement de la compétition**

1. Avant le début de la compétition, les responsables d'équipe :
  - remplissent le formulaire « composition de l'équipe » avec la liste des joueurs (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance),
  - présentent les licences aux organisateurs.
2. Avant chaque match, les responsables d'équipes doivent être en mesure de présenter les licences des joueurs et joueuses présents.
3. L'arbitrage sera assuré par les joueurs et joueuses des équipes ne jouant pas à ce moment-là.

**Article 5 - Divers**

La CNS se réserve le droit de prendre, en cours de tournoi, toute décision pour les cas non prévus par ce règlement.

Les litiges et réclamations sont réglés, en première instance, par les responsables du tournoi. Les équipes non-satisfaites de la décision pourront engager une procédure d'appel auprès de la Commission Nationale Sportive présente sur place.

Rassemblement National Jeunes UFOLEP de Volley-ball  
Saison 2017-2018

Formulaire d'engagement

RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES

des vendredi 11 & samedi 12 mai 2018

à Blois (Loir-et-Cher)

**FEUILLE D'ENGAGEMENT**

A remplir en un exemplaire par délégation (sélection départementale, club, etc.) et à adresser, avec le règlement des droits d'engagement, **avant le 28 février 2018**, à votre délégation départementale UFOLEP qui l'expédiera dûment visée au responsable :

Jean-Yves LAMARQUE  
Résidence Vauban A n°81  
Croix de Mons  
59600 MAUBEUGE  
Tél : 03 27 39 41 61  
06 31 86 01 06  
courriel : [cljylam@orange.fr](mailto:cljylam@orange.fr)

Merci de bien vouloir nous en avertir, en parallèle, par un email à : [cns@ufolep-volley.org](mailto:cns@ufolep-volley.org) .

----- à renseigner en majuscules -----

Comité départemental : .....

Nom de la délégation (département, club, etc.) : .....

Coordonnées du responsable de la délégation :

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : Dom : ..... Travail : .....

Portable : .....

Email : .....

Engage des équipes de Jeunes nés en 2001, 2002, 2003 ou 2004 :

..... équipes masculines 4x4

..... équipes féminine 4x4

Le droit d'engagement est de 28 € par équipe (chèque libellé au nom de l'UFOLEP CNS Volley-Ball et joint à la demande).

A : ..... le : .....

S

i

g

n

a

t